



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2024

Original : anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**
Soixante-quinzième session
Genève, 14-18 octobre 2024
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Examen des rapports du Comité permanent

Rapport du Comité permanent sur sa quatre-vingt-onzième réunion (12-13 septembre 2024)*

I. Introduction

1. Le Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (Comité exécutif) a tenu sa quatre-vingt-onzième réunion les 12 et 13 septembre 2024 dans la salle XVIII du Palais des Nations.
2. La Présidente du Comité exécutif et Représentante permanente d'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a ouvert la réunion. La deuxième Vice-Présidente du Comité exécutif et Représentante permanente d'Australie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a aidé à présider la réunion.
3. Tous les documents mentionnés dans le présent rapport et les exposés présentés à la réunion par de hauts responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) peuvent être consultés sur le site Internet du Comité permanent.

II. Représentation

4. Les membres suivants du Comité exécutif étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo (République du), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie,

* Conformément à la décision du paragraphe 19 du document [A/71/12/Add.1](#), le présent rapport n'est pas régi par la norme de soumission des documents officiels et n'est donc pas concerné par la distribution simultanée.



Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

5. Les autres États membres des Nations Unies, présents en qualité d'observateurs admis au Comité permanent, étaient les suivants:

Burundi, Cuba, El Salvador, Gabon, Honduras, Indonésie, Iraq, Malaisie, Niger, Panama et République dominicaine.

6. L'Union européenne était représentée en qualité d'observatrice. Étaient également présentes, les organisations intergouvernementales et d'autres entités suivantes :

Conseil de l'Europe, Ordre souverain de Malte et Organisation internationale de droit du développement.

7. Le système des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations apparentées étaient représentés par le Programme alimentaire mondial.

8. Quatre organisations non gouvernementales ont pris part à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour

9. Le Comité a adopté par consensus l'ordre du jour suivant :

- a) Adoption de l'ordre du jour.
- b) Budgets-programmes et financement :
 - i) Actualisation des budgets et du financement ;
 - ii) Budget-programme du HCR pour 2025 ([A/AC.96/75/5](#)) et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/AC.96/75/6](#)) ;
- c) Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines :
 - i) États financiers pour l'année 2023 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ([A/AC.96/75/4](#))¹ ;
 - ii) Problèmes clés et mesures prises en réponse au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2023 ([A/AC.96/75/4/Add.1](#)), et suivi des recommandations des années antérieures ;
 - iii) Audit interne au HCR ([A/AC.96/75/7](#)) ;
 - iv) Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant ;
 - v) Mise à jour sur les ressources humaines, y compris le bien-être du personnel ;
 - vi) Exposé sur l'intégrité au HCR.
- d) Protection internationale :

Exposé sur la conclusion du Comité exécutif.
- e) Questions diverses.

¹ Document devant aussi être publié sous la cote [A/79/5/Add.6](#) dans le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies et sur le site Internet mondial du HCR.

IV. Travaux de la quatre-vingt-onzième réunion

10. À l'ouverture de la réunion, la Haute-Commissaire adjointe a donné un aperçu général mettant en lumière la transformation importante du HCR au cours de ces dernières années. Elle a décrit la manière dont le HCR satisfait, grâce à l'innovation, aux données et à la technologie, les besoins humanitaires d'une manière plus rapide et plus efficace, dans un contexte marqué par des crises nouvelles et en cours ainsi que par l'accroissement du nombre de personnes déplacées de force à travers le monde.

11. Des exposés sur chaque point de l'ordre du jour ont été présentés par de hauts responsables du HCR. Il a été donné aux membres du Comité exécutif, ainsi qu'aux observateurs admis au Comité permanent, la possibilité de faire des observations et de poser des questions. Le compte rendu analytique des débats sera publié sur la page Internet du Comité permanent. Les documents examinés pendant la réunion sont énumérés dans l'annexe. Ils ont été publiés sur la page Internet du Comité permanent.

V. Décision du Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Décision sur les budgets et le financement pour 2024

12. À sa réunion du 12 septembre 2024, le Comité permanent,

Rappelant la décision prise par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme à sa soixante-quatorzième session (A/78/12/Add.1, par. 13 c)), ainsi que les discussions du Comité permanent sur le point de l'ordre du jour consacré aux budgets-programmes et au financement lors de sa quatre-vingt-dixième réunion en juin 2024,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

a) Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2024 du HCR, dont le total actuel au 31 juillet 2024 s'élève à 10 785,4 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 10 621,7 millions de dollars E.-U. et d'un budget supplémentaire évalué à 163,7 millions de dollars E.-U. ;

b) Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2024, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ; et

c) Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, par des contributions souples et non affectées, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut-Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2024.

Annexe

Liste de documents examinés à la quatre-vingt-onzième réunion du Comité permanent

Documents de séance :

- Ordre du jour provisoire annoté ;
- Actualisation des budgets et du financement ;
- Budget-programme du HCR pour 2025 ([A/AC.96/75/5](#)) et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/AC.96/75/6](#)) ;
- États financiers pour l'année 2023 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ([A/AC.96/75/4](#)) ;
- Problèmes clés et mesures prises en réponse au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2023 ([A/AC.96/75/4/Add.1](#)) ;
- Audit interne au HCR ([A/AC.96/75/7](#)) ;
- Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant ;
- Mise à jour sur les ressources humaines, y compris le bien-être du personnel.

Éléments des exposés sur :

- Intégrité au HCR ;
 - Exposé sur la conclusion du Comité exécutif.
-